Info Mag

2e semestre 2026



Edito

Nous avons vécu un été particulièrement meurtrier : incendies d'ampleur inhabituelle, températures caniculaires, sécheresse et enfin catastrophes météorologiques ont frappé la totalité de notre territoire, n'épargnant ni les humains, ni les animaux, ni l'environnement. Si les conséquences économiques immédiates et futures pour l'agriculture sont bien sûr une préoccupation majeure, il ne faut pas oublier, une fois encore, les millions d'animaux morts, qu'ils soient d'espèces sauvages ou domestiques.

Les élevages industriels, à l'instar des poulaillers exposés aux fortes chaleurs, ont connu une augmentation considérable de la mortalité des animaux, à tel point que les centres d'équarrissage ont été rapidement saturés, obligeant en catastrophe les autorités à improviser des sites d'enfouissement des carcasses...

Les climatologues ne cessant de clamer que les températures ne feront qu'augmenter d'été en été, il est grand temps de réveiller les consciences politiques sur des problématiques telles que l'inacceptabilité de l'élevage intensif ou les conditions actuelles du transport d'animaux vivants. Les animaux d'élevage ne doivent plus être les éternels absents des décisions prises à Paris, à Strasbourg ou à Bruxelles, n'en déplaisent à certains lobbyistes...

Le constat est sévère. La bientraitance de l'animal de ferme reste secondaire pour nos politiques. Mais, pour l'OABA, c'est une réalité quotidienne comme vous le découvrirez à travers ce nouvel Info-Mag :

- Nos Journées de Rencontres Exclusives organisées cette année en septembre permettant aux marraines, parrains et adhérents de visiter sous le soleil et avec plaisir quatre de nos quarante-sept fermes partenaires du Troupeau du Bonheur (pages 2-3).
- Notre nouveau contentieux introduit contre l'Etat et de nombreuses préfectures par lequel nous sollicitons une suspension des arrêtés permettant aux abattoirs de pratiquer des abattages sans étourdissement (page 4).
- Nos actions judiciaires menées ces derniers mois (pages 6-7) avec l'aide de nos avocats. Au total, déjà plus de 2 500 animaux ont été pris en charge par notre association depuis le 1er janvier et nous pouvons craindre que ce nombre augmente encore fortement d'ici la fin de l'année !
- Nos critiques sur le plan canicule dévoilé par Madame la ministre Annie Genevard qui accorde 3 milliards d'euros aux filières sans aucune obligation de transformer leurs modes d'élevage (page 5).
- Notre récente action dirigée contre un logo "Bien-être animal", imaginé par des industriels prêts à tout pour attirer les consommateurs vers leurs produits alors que les conditions d'élevage des animaux sont bien loin de répondre à leurs besoins élémentaires ! (Page 10).

Je rappellerai que, cette année encore, environ 80 % du budget de l'OABA sont consacrés aux actions de terrain (Troupeau du Bonheur, frais de retraits d'animaux, procédures judiciaires et audits de protection animale dans les abattoirs). Ces actions ne sont possibles que grâce à votre générosité, adhérents, donateurs et légataires.

Je vous remercie à nouveau pour votre fidélité et votre soutien, plus que jamais essentiels en cette période bien difficile.

Dr vétérinaire Manuel Mersch, Président de l'OABA

Dans ce numéro...

PAGES

2 **Journées de Rencontres Exclusives**

4 **Abattage sans étourdissement : nouveau contentieux**

5 **Plan canicule du ministère**

6 **Procédures judiciaires**

8 **Sauvetages**

9 **Stratégie européenne pour l'élevage**

10 **Un logo trompeur**

11 **A lire et à écouter**

12 **Troupeau du Bonheur**

JOURNÉES DE RENCONTRES EXCLUSIVES



Échanges entre participants et équipes lors des JRE 2026

Retour sur nos événements de la rentrée : les 12 et 26 septembre 2026, nos Journées de Rencontres Exclusives (JRE, ex-JPO) ont eu lieu dans 4 de nos Fermes du Bonheur. Un grand merci à tous les participants, adhérents, parrains et marraines venus partager cette ambiance ensoleillée avec l'équipe de l'OABA.



Et un immense merci à nos hébergeurs : Christel dans le Jura, Guy en Normandie, David en Ille-et-Vilaine et Fred en Isère, pour leur générosité et la qualité reconnue de leurs soins et infrastructures.

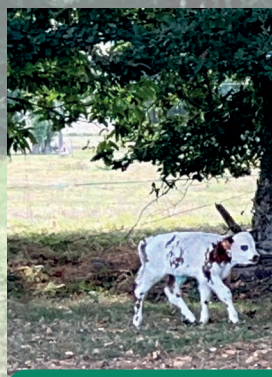


Au programme de ces événements réussis : visites guidées au plus près des rescapés du Troupeau du Bonheur, pauses gourmandes et discussions conviviales et enrichissantes. Dans le Jura, **Comtesse**, doyenne du Troupeau du Bonheur du haut de ses 39 ans, a fait sensation. Atteinte du syndrome de Cushing et tondue pour son confort, elle s'est laissé volontiers caresser, surtout avec quelques carottes ! En Normandie, les visiteurs ont profité d'un grand voyage en bétaillère chez Guy. En Isère, Fred a guidé le groupe à travers cinq vastes prairies où évoluent **Tintin, Ségolène, Ratenero, Skye, Isla, Sara** ou encore **Quebradilla**. En Bretagne, la visite chez David s'est également révélée très instructive et pédagogique, en présence des journalistes de *TV Rennes* et de *Ouest-France*.

Voyage convivial en bétaillère dans la ferme normande



Comtesse a



Le jeune Léon,





vec Christel, sa marraine
et le directeur de l'OABA

Moments forts des rencontres : les participants ont choisi ensemble les prénoms des deux derniers-nés du sanctuaire (issus de mères gestantes lors de leur retrait), le veau **Léon** et l'ânon **Artémis** !

Ces journées ont permis de rappeler le coeur de notre mission : offrir une retraite dorée et un suivi vétérinaire à vie à ces animaux soustraits à la maltraitance et à l'abattoir. Créé il y a plus de 30 ans, le Troupeau du Bonheur accueille désormais de nombreux animaux âgés, nécessitant des soins adaptés, comme la jument **Opportune** en Normandie ou la doyenne **Comtesse.**



Immersion au milieu des grands espaces
et des protégés de la ferme de Fred



âgé de 2 jours, suit sa maman



Bonnie, une de nos
protégées vieillissantes



Moments de tendresse entre parrains et animaux sauvés à vie !

Soutenir le Troupeau du Bonheur, c'est sauver des vies, aider à la reconversion d'éleveurs, mais aussi préserver la biodiversité et même contribuer à la prévention des feux de forêt par l'entretien de nos paysages.

Vous souhaitez participer aux JRE 2027 ? Deux moyens de nous rejoindre :

- être membre de l'OABA en faisant un don d'au moins 30 € (soit 2,50 €/mois avant déduction fiscale) ;
- ou parrainer un animal du Troupeau du Bonheur !

Retrouvez des vidéos sur les réseaux sociaux et la vidéo complète de nos JRE sur notre chaîne YouTube !

ABATTAGE SANS ÉTOURDISSEMENT : NOUVEAU CONTENTIEUX

Un nouveau contentieux est déposé devant le tribunal administratif de Paris

Comme nous l'avions annoncé (Info Mag 2026-1, page 4), l'OABA a déposé une nouvelle requête devant le tribunal administratif de Paris fin octobre 2026. En effet, nos demandes de suspension des arrêtés préfectoraux permettant de déroger à l'obligation d'étourdissement sont restées sans réponse.

La juridiction administrative doit désormais vérifier que les préfectures effectuent les contrôles prévus par la réglementation et s'assurent que les abattages réalisés sans étourdissement correspondent bien à des commandes commerciales. En un mot, vérifier, grâce à ses contrôles, qu'il n'y a pas d'abus dans la pratique de ces abattages sans étourdissement. Sans ces contrôles, les abattages sans étourdissement ne peuvent se poursuivre !

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Rappelons que l'OABA avait déjà déposé une première requête devant le tribunal administratif de Melun en octobre 2025 pour faire reconnaître la carence de l'Etat dans la réalisation de ces contrôles.

Par une ordonnance rendue le 8 septembre 2026, le tribunal administratif de Melun a transféré la totalité du contentieux au tribunal administratif de Paris. Il aura fallu presqu'un an à cette juridiction pour s'estimer incompétente… La motivation laisse nos avocats perplexes.

Des risques sanitaires évidents mais scientifiquement discutés

Durant le mois de juin 2025 une trentaine de personnes, infectées par la bactérie Escherichia coli, ont été prises en charge par différents centres hospitaliers. Une jeune fille de 11 ans devait malheureusement décéder le 16 juin 2025 au CHU d'Amiens. Une affaire très médiatisée à l'époque.

Les investigations menées dans le cadre de l'information judiciaire ouverte par le pôle santé publique du parquet de Paris ont permis de démontrer que ces intoxications avaient pour origine la commercialisation de viandes issues d'abattages clandestins réalisés lors de l'Aïd el Kébir de juin 2025. Fin septembre 2026, la presse relatait la mise en examen de 6 bouchers qui avaient travaillé et commercialisé ces viandes aux origines illégales car provenant d'abattages réalisés en dehors de tout abattoir et donc sans contrôle sanitaire.

Rappelons que les abattages rituels sont pratiqués avec une double dérogation. La première est bien connue car elle permet de ne pas étourdir l'animal. La seconde, d'ordre sanitaire, est souvent méconnue.

Comme le précisait, en juin 2025, le Président de l'Académie vétérinaire de France dans un courrier adressé au ministre de la Santé, *"Au moment où la gorge est tranchée, l'œsophage, sectionné en même temps que les vaisseaux sanguins et les autres tissus, se rétracte. Cette rétraction vers le diaphragme en interdit la ligature telle qu'elle est pratiquée au cours d'un abattage conventionnel. Des matières provenant du contenu stomacal sont alors déversées par cet œsophage béant sur la partie basse de la carcasse".*

Compte tenu de ces risques sanitaires évidents, l'OABA saisissait l'ANSES le 1er septembre 2025 afin de lui demander dans quelles proportions la technique de l'abattage rituel par égorgement de l'animal augmentait les risques de contamination (principalement ruminale) des viandes par Escherichia coli.

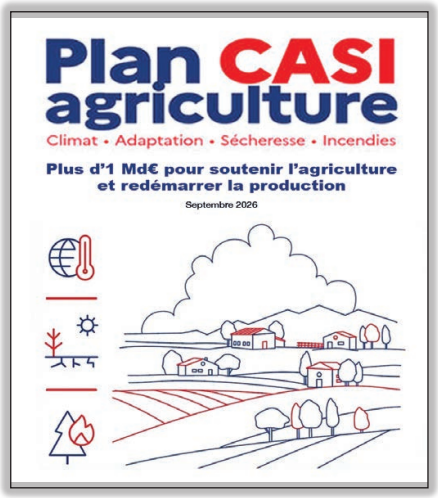
anses

Il aura fallu attendre le 13 mai 2026 (et plusieurs relances) pour que l'ANSES réponde à l'OABA :

"Au vu du peu d'informations dont nous disposons sur la situation et des connaissances établies, il serait inopportun de lancer une expertise qui ne permettrait pas d'aboutir à des conclusions robustes prenant en compte la complexité des mécanismes et la diversité des facteurs en jeu".

Les récents développements judiciaires inciteront peut-être le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire à demander à l'ANSES de revoir sa position…

Plan canicule : 3 milliards d'euros pour attendre... la prochaine canicule !



Lors de sa conférence de presse du 4 septembre, la ministre de l'Agriculture a annoncé différentes mesures intégrées au sein d'un plan CASI (Climat-Adaptation-Sécheresse-Incendie) évalué à plus d'un milliard d'euros et destiné aux éleveurs et producteurs agricoles. Parmi les mesures annoncées figurent notamment un demi-milliard d'euros d'indemnisation pour les pertes de production, 330 millions d'euros d'exonérations fiscales ainsi que 235 millions pour renflouer les trésoreries affaiblies et permettre l'achat de semences, d'alimentation pour les animaux ou encore de matériels.

Le 8 octobre, au sommet de l'élevage à Cournon (Puy-de-Dôme), la ministre a renforcé ces aides financières avec l'annonce de prêts à taux zéro (intérêts pris en charge par l'Etat) pour un encours total de 2 milliards d'euros. Des fonds qui permettront aux agriculteurs et éleveurs d'acheter du fourrage et des intrants (engrais et produits phytosanitaires).

Des millions d'animaux victimes silencieuses de la canicule

L'été 2026 restera comme un été historique, le plus chaud jamais enregistré en France, avec une température moyenne supérieure de 3,6°C aux normales. Mais derrière les pertes agricoles se trouvent aussi des victimes dont on parle beaucoup moins : les animaux.

Lors de la canicule de juin, plusieurs millions de volailles mortes. Des hausses spectaculaires de mortalité ont également été observées chez les autres animaux d'élevage : jusqu'à +40 % chez les bovins et +55 % chez les porcs par rapport à la même période de l'année précédente. Les services d'équarrissage étaient débordés, de nombreuses dérogations ont été accordées aux éleveurs pour enfouir les cadavres !

Dans les élevages les plus intensifs, les animaux ne peuvent ni sortir, ni rechercher spontanément un endroit plus frais. Lorsqu'un bâtiment devient une fournaise, les animaux qui y sont enfermés n'ont aucune échappatoire.

Transformer les élevages avant qu'ils ne soient les victimes de la prochaine canicule

Le Gouvernement doit soutenir les agriculteurs mais il doit également regarder en face la responsabilité du secteur agricole dans le dérèglement climatique.

L'agriculture représente 21 % des émissions françaises de gaz à effet de serre, tandis que l'élevage représente à lui seul environ 60 % des émissions du secteur agricole. L'agriculture est donc à la fois victime et contributrice du changement climatique.

Or si le plan CASI prévoit d'indemniser les pertes et de permettre aux exploitations de surmonter la crise, il ne semble pas conditionner ces aides à des engagements de réduction des émissions, de diminution de l'intensification ou d'amélioration substantielle des conditions de vie des animaux.

L'argent public ne doit pas simplement permettre de remettre en fonctionnement les systèmes qui viennent de démontrer leur vulnérabilité. Il doit permettre de les transformer : diminution progressive des densités animales dans les élevages les plus intensifs, investissements obligatoires pour protéger les animaux contre les épisodes de chaleur extrême, soutien prioritaire aux systèmes d'élevage plus extensifs, davantage protecteurs du bien-être animal.



En matière de canicule et de sécheresse, la ministre adopte la même attitude que face à l'épidémie de DNC (Dermatose nodulaire contagieuse bovine) : elle prie pour que ça ne recommence pas !

294 bovins morts de faim dans l'étable !

"Nous en voyons des atrocités mais là, c'est l'horreur absolue". Tels sont les propos tenus par notre directeur aux journalistes lorsqu'ils lui ont demandé de réagir à une actualité qui a ébranlé le milieu de l'élevage bourguignon en juin 2025. Un père et son fils, associés en GAEC, ont en effet laissé mourir de faim la quasi-totalité de leurs bovins, enfermés dans leur étable de Saône-et-Loire. Alerté par les fortes odeurs, le voisinage avait contacté les autorités.



À leur arrivée, les agents des services vétérinaires découvraient près de 300 cadavres d'animaux dans deux bâtiments. Certains bovins encore vivants mais décharnés, agonisaient au milieu des cadavres de leurs congénères ou erraient dans le pré avoisinant.

Le nettoyage des lieux a duré de longues semaines et a été éprouvant... Le père et le fils ont rapidement reconnu les faits devant les gendarmes et ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Mâcon en juin 2026, selon la procédure du "plaider coupable".

Pour toutes explications, le fils a invoqué une dépression qui l'aurait empêché de réagir après les premiers cadavres. Quant au père qui se rendait ponctuellement à la ferme, il ne se serait rendu compte de rien... Il avait sans doute le nez bouché ! Des arguments difficilement entendables par le tribunal et par l'OABA.

Le GAEC et leurs dirigeants ont été condamnés à plusieurs amendes (2 500 euros) et à l'interdiction à titre définitif de détenir des animaux. Le fils ne pourra plus exercer de métier en lien avec l'élevage.

Quant à l'OABA, partie civile, elle a obtenu 500 euros de dommages et intérêts et 1 213 euros en remboursement de ses frais d'avocat.

Plusieurs fois condamné, ses bovins lui sont confisqués

En février 2026, l'OABA est intervenue dans un village du Puy-de-Dôme pour retirer 27 bovins chez un vieil éleveur récalcitrant de 77 ans. Plusieurs fois condamné pour maintien de ses animaux dans des conditions inadaptées et défaut de suivi sanitaire, l'auvergnat n'a jamais donné suite aux demandes des autorités vétérinaires. Le 15 janvier 2026, la Cour d'appel de Riom ordonnait la confiscation de ses bovins.



Ces derniers étaient détenus en partie dans une vieille stabulation qui prenait l'eau de partout et quelques animaux survivaient dans un pré boueux à quelques kilomètres. Un second tracteur a dû être appelé en renfort pour sortir les animaux du pré car le premier tracteur s'était embourbé !



Lors de cette opération de retrait, notre directeur a été confronté à la souffrance animale mais aussi à la misère humaine. En accord avec le maire et les autorités, les bovins ont été vendus et après déduction des frais de transport et de garde (période durant laquelle il a fallu effectuer toutes les opérations de prophylaxie sanitaire sur les bovins) supportés par l'OABA, le reliquat a été versé au vieil homme. Qu'on ne vienne pas dire que l'OABA ne se soucie que du bien-être des animaux...

30 mois de prison ferme pour avoir violé des chèvres

Entre février et avril 2026, la responsable d'une ferme pédagogique des Pennes-Mirabeau retrouvait à plusieurs reprises certaines de ses chèvres blessées au niveau des parties génitales, les pattes attachées. Les constats vétérinaires confirmaient des sévices sexuels exercés sur les animaux. La mise en place d'une caméra de surveillance permettait de donner l'alerte aux policiers qui prenaient le violeur en flagrant délit, pantalon baissé !

Immédiatement interpellé, le jeune homme de 19 ans était hébergé au sein d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et faisait l'objet d'un suivi psychiatrique.

Devant la dangerosité de l'individu, le parquet sollicitait et obtenait sa mise en détention provisoire jusqu'à son jugement par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. À l'issue de l'audience tenue le 22 juin 2026, le jeune homme était condamné à 30 mois d'emprisonnement avec maintien en détention, interdiction définitive de détenir un animal et interdiction définitive du territoire national, outre son inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles, une peine suggérée au tribunal par notre avocate.

Appel a été relevé par le condamné. Nous aurons donc l'occasion de revenir prochainement devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, avec les 8 autres organisations de protection animale qui s'étaient constituées partie civile.



AIX-EN-PROVENCE

Mercredi 24 juin 2026

Prison ferme pour des viols de chèvres aux Pennes-Mirabeau

Un homme de 19 ans était jugé à Aix lundi soir pour huit atteintes sexuelles, sévices graves et acte de cruauté sur des animaux domestiques, commis début 2026. Il avait été arrêté en flagrant délit.

Plus de 400 moutons retirés en urgence

Le 31 janvier 2025, l'OABA était informée de la présence de nombreux ovins vivant dans des conditions de détention désastreuses dans une exploitation située proche de Moulins : les animaux divaguaient sur les parcelles voisines et de nombreux cadavres jonchaient les champs et le long des routes.

Le 20 février, les équipes de l'OABA intervenaient avec les services vétérinaires de la préfecture de l'Allier pour retirer et prendre en charge plus de 400 moutons.





lamontagne.fr

ALLIER ■ Plus de 400 bêtes vivaient dans des conditons déplorables

Les moutons retirés à l'éleveur

Le parquet de Moulins, sur propositions des services vétérinaires, a ordonné le retrait de 400 moutons à un éleveur de Gennetines. Une opération conduite par l'Oaba.

Pascal Larcher

pascal.larcher@centrefrance.com

Une opération de retrait de plus de 400 moutons a été organisée, jeudi 20 février, à Gennetines.

Association parisienne qui protège les animaux d'élevage et lutte contre la maltraitance, l'Oaba (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir) avait été alertée, fin janvier, par un

ÉLEVAGE. 400 moutons vivaient dans des conditions indignes, sur une exploitation de la commune de Gennetines. PHOTO D'ILLUSTRATION

nasiée sur place.

Les bêtes sont maintenant hébergées chez un éleveur étranger au département. Il est chargé de la remise en état du cheptel (soins vétérinaires, tonte), avec une aide financière de l'Oaba.

« Nous récupérons des animaux sur demande des préfectures et des autorités judiciaires, souligne Jimmy Gouedard, directeur adjoint de l'Oaba. Des éleveurs, en difficultés financière et sociale, se retrouvent dépassés et ne peuvent plus s'occuper de leurs bêtes. Les retraits d'animaux maltraités ne font qu'augmenter depuis

Le 18 mars 2026, le tribunal correctionnel de Moulins condamnait le détenteur pour mauvais traitements sur ses animaux à une peine de 1 500 euros d'amende, assortie de l'interdiction définitive de détenir un animal outre la confiscation des ovins saisis.

L'OABA, partie civile obtenait 456 euros de dommages et intérêts (soit 1 euro par animal visé à la procédure) et 1 000 euros en remboursement de ses frais de justice.

L'éleveur a relevé appel !

L'OABA a été sollicitée par l'association Graal (spécialisée dans la réhabilitation d'animaux de laboratoire) pour la prise en charge de trois vaches Holstein.



Communément appelées "vaches à hublots", **Hacienda** (14 ans), **Guinée** (15 ans) et **Dargile** (18 ans) ont été équipées par un laboratoire de canules permanentes donnant accès au rumen.

Le dispositif ressemble à un "hublot" rond sur le flanc et permet aux chercheurs de prélever directement du contenu dans leur estomac. Ce procédé est controversé sur le plan éthique, notamment parce qu'il implique une intervention chirurgicale et des manipulations répétées sur les animaux.

Désormais sous la protection de l'OABA, les trois retraitées ont rejoint le Troupeau du Bonheur et savourent la joie d'une vie sans contraintes expérimentales.



En avril 2026, une de nos adhérentes a découvert un petit porcelet errant sur le parking d'un supermarché. Grâce à l'intervention rapide du vétérinaire, l'éleveur a été retrouvé. Mais celui-ci avait été victime de vol et ne pouvait pas récupérer le cochon pour des raisons sanitaires.

Heureusement, l'OABA a pris ce petit bout sous son aile pour éviter son euthanasie !

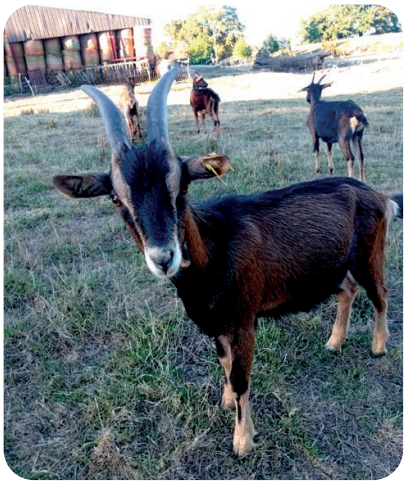
Zorro, ou Zozo pour les intimes, porte tous les stigmates de l'élevage industriel (castration, queue coupée et dents limées...). S'il y était resté, il n'aurait vu la lumière du jour que le matin de son départ à l'abattoir vers l'âge de six mois.

Alors quelle joie pour lui et pour nous de le voir évoluer le groin à l'air (et beaucoup sous terre !!) Belle et longue vie à toi Zozo !

Le mois dernier, la DDPP 70 a sollicité l'OABA pour prendre en charge quatre petits boucs évoluant dans un environnement non adapté, sans identification conforme et sans statut sanitaire connu...

Rapidement rapatriés dans une de nos structures, les loulous prénommés : **Raymond**, **Georgio**, **Jacques** et **Fernand** se montrent particulièrement affectueux.

Désormais à jour de prophylaxie, d'antiparasitaires et d'identifications réglementaires, ils partagent une vaste prairie avec d'autres compagnons de l'OABA.





[SAUVETAGES] 81 nouveaux ovins sous la protection de l'OABA : urgence en Meuse et nouveaux arrivants !

Le Troupeau du Bonheur agrandit à nouveau ses rangs. L'OABA a officialisé la prise en charge à vie de 81 ovins supplémentaires !

En septembre, l'OABA est venue au secours de 81 ovins, qui ont tous intégré le Troupeau du Bonheur !

Leur histoire est à découvrir sur le site : troupeaudubonheur.fr rubrique "Nos Actualités".

Et pour nous aider à offrir une nouvelle vie à tous ces petits protégés :

https://troupeaudubonheur.fr/don/ JE DONNE

Le bien-être animal ne serait-il pas totalement oublié ?


COMMISSION
EUROPÉENNE

Strasbourg, le 7.7.2026
COM(2026) 576 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Stratégie de l'UE en matière d'élevage

{SWD(2026) 576 final}

La Commission européenne a adopté et officiellement présenté, en juillet 2026, sa "Stratégie pour l'élevage" (la première du genre), simultanément avec un plan d'action européen sur les protéines.

Cette vision à long terme présente le bien-être animal comme un enjeu central, la Commission soulignant que le secteur de l'élevage doit mieux répondre aux attentes croissantes de la société en la matière et réaffirmant son engagement à assurer un suivi de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) *"End the Cage Age"* (Pour une nouvelle ère sans cage).

Toutefois, si la publication de la Commission européenne est à saluer, l'OABA rappelle que depuis 2023, l'institution a multiplié les publications appelant à une modernisation des lois… sans tenir les délais. Cette stratégie est une énième publication qui avance à nouveau quelques dates.

Des avancées pour les poules pondeuses, les poulets et les porcs

- D'ici la fin de cette année, la Commission promet une révision ciblée de la législation sur le bien-être des poules pondeuses et des poulets de chair : indicateurs pratiques de bien-être dans les exploitations, suppression progressive des cages et fin de la mise à mort systématique des poussins mâles d'un jour en filière pondeuse (en s'appuyant sur le sexage *in ovo*). Une étude serait menée pour faire évoluer le marquage des œufs afin de valoriser les productions sans élimination des poussins.
- Au deuxième trimestre 2027, est attendue une proposition législative distincte sur le bien-être des **porcs**, comprenant la transition des cages vers des systèmes en cases pour les truies.

Mais cette stratégie ne contient pas de calendrier précis pour l'entrée en vigueur de ces améliorations… De plus, elle reste totalement silencieuse sur la fin des cages pour les veaux, lapins, oies, canards et cailles, alors que la Commission s'était engagée sur ces espèces en réponse à l'ICE. Quid également de l'élimination des canetons femelles alors que des technologies de sexage sont accessibles depuis plusieurs années ?

Réciprocité internationale et excellence européenne



En septembre 2026, la commission de l'Agriculture du Parlement européen a organisé un échange de vues avec la Commission consacré à cette stratégie. La Commission a confirmé le calendrier annoncé, tout en précisant vouloir promouvoir des exigences équivalentes en matière de bien-être animal pour les produits importés, conformément aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Quelques jours plus tard, lors de la session de l'Intergroupe sur le bien-être animal du Parlement européen, le commissaire à l'Agriculture, Christophe Hansen a rappelé son souhait de créer une mention facultative d' ***"excellence européenne"*** pour valoriser les standards élevés (bien-être animal, environnement, abattage) des denrées européennes sur le marché.

Il a à ce titre cité une nouvelle proposition de révision des règles européennes en matière de marchés publics. Cette dernière prévoit notamment que les acheteurs publics de denrées alimentaires puissent prendre en compte des critères liés à la qualité et à la durabilité des aliments dans leurs critères d'attribution et leurs conditions d'achat, avec une référence explicite au bien-être animal parmi les critères envisagés.



Le bien-être animal, argument marketing utilisé à des fins déloyales ?

Depuis plusieurs années, l'OABA met en garde le grand public contre la mention du bien-être animal sur les produits animaux, sans transparence ni garantie ambitieuse tangible. Cette mention sert alors d'outil marketing pour augmenter les actes d'achats, au risque de tromper le consommateur, et déprécie la notion même de "bien-être animal". En septembre dernier, un nouveau logo porté par le leader français de la volaille a été dévoilé. Nous considérons que les limites ont été franchies.

Le logo initié par LDC, une démarche valorisant des élevages industriels

Le 9 septembre 2026, le groupe LDC a officialisé le lancement du logo "Bien-être animal, filière agricole engagée" destiné à être apposé sur la viande de poulet répondant à un cahier des charges comptant plusieurs engagements pour *"garantir le bien-être et la protection animale"*. Pourtant **cette démarche permet l'élevage de poulets à croissance rapide**, issus d'une sélection génétique abusive, responsable de troubles locomoteurs, de pathologies musculaires et d'une mortalité plus élevée chez les animaux. Le cahier des charges autorise par ailleurs **une densité d'élevage pouvant atteindre 38kg/m²**, soit environ 19 poulets par mètre carré… **Ces deux pratiques sont contraires aux prérequis pour un état de bien-être minimal**, comme le précise l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) dans son avis sur le bien-être des poulets[1].

Les créateurs de la démarche justifient leur logo en précisant qu'il répond à une demande des consommateurs. Pourtant, il existe déjà un étiquetage qui informe clairement le consommateur sur les conditions de vie des poulets : l'**Étiquette Bien-Être Animal**, et LDC l'utilise depuis six ans sur les produits de sa marque Loué !

L'Étiquette Bien-Être Animal, seule démarche française, sérieuse, dédiée au bien-être animal



Co-créée en 2017 par l'OABA, CIWF, la LFDA et le Groupe Casino, l'Étiquette Bien-Être Animal vise à apporter aux consommateurs **une information claire et fiable sur les conditions de vie des animaux, de la naissance à l'abattage**, selon une échelle de notation allant de A (supérieur) à E (minimal). Ses référentiels techniques sont élaborés en co-construction avec **quatre ONG de protection animale**, des acteurs de la production, de la transformation et de la distribution. En s'appuyant sur des expertises scientifiques et techniques, **elle constitue un repère rigoureux évitant les risques de welfare washing[2]** .

Depuis 2019, l'Étiquette Bien-Être Animal est déployée sur la filière poulet de chair. Environ 2 600 élevages **(près de 30 % des éleveurs français)** ont été audités par des organismes indépendants et des auditeurs formés. Des produits étiquetés sont disponibles chez **70 % de la grande distribution**. Si jusqu'à présent la majorité du poulet étiqueté était noté A ou C, en juillet 2026 des produits notés E sont arrivés dans les rayons de l'enseigne Carrefour. **Cette initiative a renforcé la vocation première de l'Étiquette Bien-Être Animal : apporter une information transparente, comparable et compréhensible aux consommateurs.**

Mais alors, pourquoi créer un logo "Bien-être animal, filière agricole engagée" si l'Étiquette Bien-Être Animal a fait ses preuves et est largement présente sur la viande fraîche de poulet ? Tout simplement **pour valoriser auprès du consommateur certains produits du collectif porté par le groupe LDC, qui n'obtiendraient que la note D** – ne garantissant pas une amélioration significative du bien-être des poulets. Au-delà de la possible tromperie du consommateur, ces produits pourraient, par conséquent, prendre des parts de marché aux productions réellement engagées vers un meilleur bien-être animal…

Les pouvoirs publics saisis

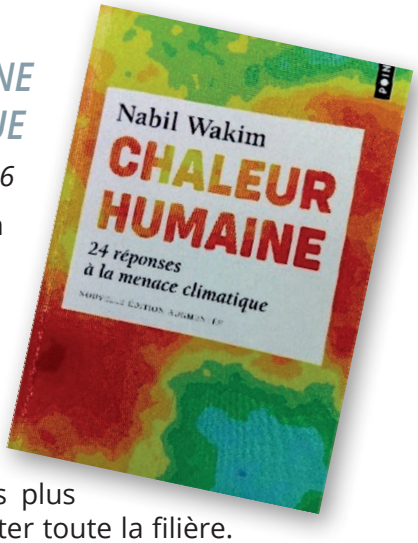
L'OABA, collectivement avec CIWF, Welfarm et la LFDA, **a saisi la DGCCRF** (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) afin qu'elle se prononce sur le logo promu par le groupe LDC, susceptible de tromper ouvertement le consommateur. Dans les jours qui ont suivi notre communiqué de presse sur le sujet, la ministre de l'Agriculture, sans honte aucune, a décidé de saluer le collectif et sa démarche "Bien-être animal, filière agricole engagée"… **Ses félicitations au géant de la volaille illustrent, une énième fois, le renoncement total de son ministère face au lobby de l'élevage industriel**. Sans réaction adéquate des autorités, **l'OABA a décidé d'introduire un référé** pour obtenir l'arrêt de l'utilisation de ce logo.

L'OABA appelle les producteurs, les acteurs de l'agroalimentaire et les distributeurs à ne pas instrumentaliser le bien-être animal à des fins marketing et invite les consommateurs à la plus grande vigilance.

[1] Welfare of broilers on farm. EFSA, 2023. https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2023.7788

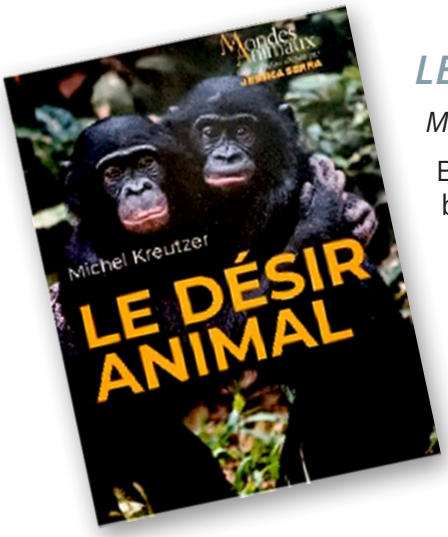
[2] Stratégie publicitaire employée par une organisation pour se prévaloir de considérations autour du bien-être animal sans les mettre en pratique, ou pour détourner l'attention d'autres pratiques nuisibles. Se fait notamment via l'utilisation de mentions ou visuels trompeurs.

CHALEUR HUMAINE 24 RÉPONSES À LA MENACE CLIMATIQUE



Nabil Wakim (Éd. Points), mai 2026

Journaliste au Monde et spécialiste des questions énergétiques, Nabil Wakim anime le podcast et la Newsletter hebdomadaire "Chaleur humaine" depuis 2022. Dans cet ouvrage, il convoque 24 scientifiques, penseurs ou experts autour de la question du réchauffement climatique afin de proposer des solutions adaptées pour relever le défi de notre siècle : sauvegarder le vivant et la planète habitable. Sur l'épineuse question "faut-il manger moins de viande ?", un débat souvent présenté de manière caricaturale (tout interdire ou ne rien changer), une solution intermédiaire se dessine : diminuer la consommation de viande et de lait (un kilo de fromage émet trois fois plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'un kilo de poulet !) ne signifie pas arrêter toute la filière. Quant à la nécessité de changer de modèle agricole, cela suppose une réelle volonté politique. Qui fait actuellement défaut selon Nicolas Bricas, socio-économiste de l'alimentation. Pour lui, le changement se fera dans la douleur plutôt que dans la douceur. Et de conclure : "Ce sont les crises qui vont rendre nécessaire de penser autrement l'avenir du système agricole et alimentaire".



LE DÉSIR ANIMAL

Michel Kreutzer (Éd. Belin – Collection Mondes Animaux), mars 2026

En s'appuyant sur l'éthologie, le naturalisme et la philosophie, l'auteur bouscule les frontières entre l'humain et les autres animaux. Des rongeurs aux primates en passant par les oiseaux, l'auteur révèle les multiples désirs des animaux : savourer les joies de l'existence, séduire en se montrant sous son meilleur jour, voire enjoliver le monde à l'instar de l'être humain.

L'INTELLIGENCE DES COCHONS ENTRE SENSIBILITÉ ET CAPACITÉ D'ABSTRACTION



Aurélia Warin (Éd. Rustica), septembre 2026

Depuis l'univers sensoriel du cochon jusqu'à l'évaluation de son bien-être, en passant par ses apprentissages maternels et ses capacités cognitives, cet ouvrage vulgarise les dernières études scientifiques sur le sujet, le tout parsemé d'anecdotes et de faits historiques. Ethologue de formation, Aurélia Warin a fait son premier stage à l'OABA !



À ÉCOUTER

L'ÉCHO DES MUSEAUX N°20 (MAI 2026) : AU CŒUR DES COMBATS DE L'OABA

Un épisode fort, instructif qui ne cherche ni à culpabiliser ni à choquer, mais à mieux comprendre pour mieux agir pour ces animaux dits "de rente", toujours dans le respect des choix de chacun.

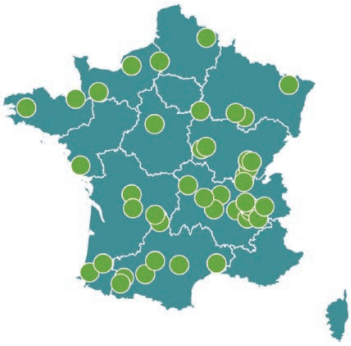
Parce que mieux protéger les animaux de ferme commence souvent par mieux s'informer.

L'effectif du Troupeau du Bonheur augmente et le site internet évolue !
troupeaudubonheur.fr

Cette année, près de 700 animaux, répartis dans 47 fermes partenaires à travers la France constituent le Troupeau du Bonheur.

Vous l'aurez compris, ce sont 100 animaux de plus qu'en 2025 mais également le développement de nouveaux partenariats afin de garantir leur accueil.

Sur le site internet, vous trouverez la carte de nos hébergeurs mise à jour et il vous suffit de cliquer sur un des points de la carte pour découvrir la ferme qui s'y trouve et des animaux qu'elle héberge !

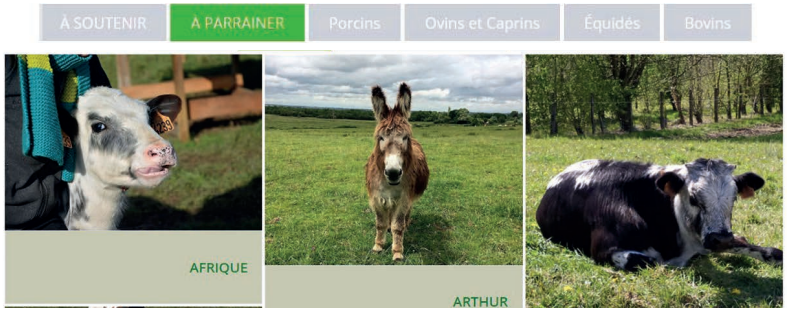




Face à ce nombre croissant, il nous est cependant difficile de présenter individuellement tous nos animaux.

Le parrainage nous offre une visibilité financière sur le long terme (minimum de 5€ / mois) mais l'envoi de photos et de nouvelles personnalisées demande beaucoup de temps administratif.

Afin de garantir que notre petite équipe ait le temps d'envoyer des nouvelles de qualité à tous les parrains et marraines, nous avons décidé de limiter le parrainage à 22 animaux que vous retrouverez dans l'onglet "À PARRAINER".

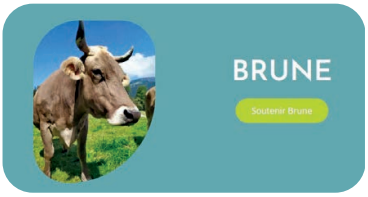


Et en cliquant sur l'onglet "À SOUTENIR" de la même page,



vous avez la possibilité de soutenir financièrement un animal en particulier ou bien l'ensemble de l'initiative. Soit par un don unique, soit par un don mensuel et cela sans minima. Et toujours avec possibilité de déduction fiscale.

100 % de votre aide va alors aux soins et à la nourriture, sans charge supplémentaire de travail pour nous.



Un grand merci pour eux

InfoMag

Une publication de :
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
10, place Léon Blum – 75011 Paris
oaba.fr

oaba · @oaba_off · OABA
oaba_officiel · OABA Officiel · @oabaassociation

Téléphone : 01 43 79 46 46
Secrétariat : contact@oaba.fr
Président : m.mersch@oaba.fr
Directeur : f.freund@oaba.fr
Communication : communication@oaba.fr
Directeur de la publication : Manuel Mersch
Rédacteur en chef : Frédéric Freund
Maquette : Kalankaa.com
PAO : Jacques Lemarquis
Impression : Nord'Imprim
Dépôt légal 4e trimestre 2026
ISSN : 2968-6075

FSC www.fsc.org MIXTE Papier | Pour une gestion forestière responsable FSC® C022177
IMPRIM'VERT